

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat :

N° d'inscription :



Né(e) le :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

1.1

## ÉVALUATION

**CLASSE** : Première

**VOIE** :  Générale  Technologique  Toutes voies (LV)

**ENSEIGNEMENT** : Sciences économiques et sociales

**DURÉE DE L'ÉPREUVE** : deux heures

Niveaux visés (LV) : LVA  LVB

Axes de programme :

**CALCULATRICE AUTORISÉE** :  Oui  Non

**DICTIONNAIRE AUTORISÉ** :  Oui  Non

Ce sujet contient des parties à rendre par le candidat avec sa copie. De ce fait, il ne peut être dupliqué et doit être imprimé pour chaque candidat afin d'assurer ensuite sa bonne numérisation.

Ce sujet intègre des éléments en couleur. S'il est choisi par l'équipe pédagogique, il est nécessaire que chaque élève dispose d'une impression en couleur.

Ce sujet contient des pièces jointes de type audio ou vidéo qu'il faudra télécharger et jouer le jour de l'épreuve.

**Nombre total de pages** : 4

*Cette épreuve comprend deux parties :*

*- Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)*

*Il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant les connaissances acquises dans le cadre du programme, en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de collecte et d'exploitation de données quantitatives, et en ayant recours le cas échéant à des résolutions graphiques.*

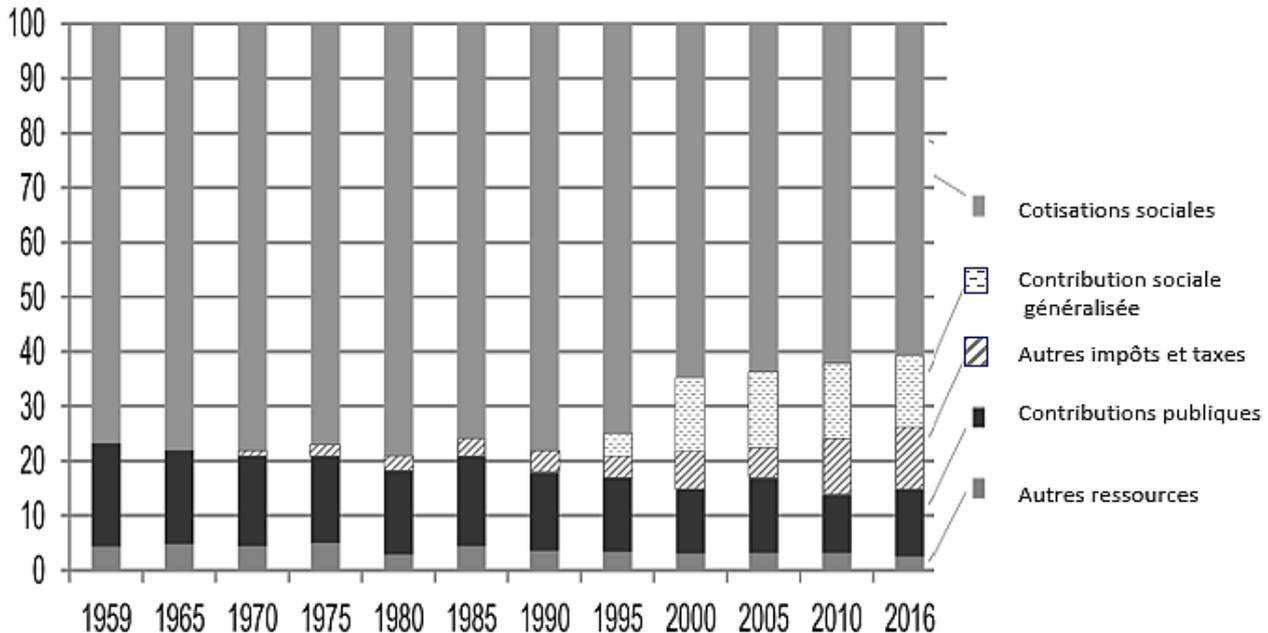
*- Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)*

*Il est demandé au candidat de traiter le sujet en développant un raisonnement de l'ordre d'une page, en exploitant les documents du dossier et en mobilisant ses connaissances.*

*Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.*

## Première partie : Mobilisation de connaissances et traitement de l'information (10 points)

Document : Répartition des ressources de la protection sociale (%), par type de prélèvement



Source : d'après La protection sociale en France et en Europe en 2016, DRESS et Comptes de la Protection Sociale. Édition 2018.

Note : la CSG (Contribution sociale généralisée) est un impôt prélevé depuis 1991 ; les contributions publiques sont les dotations du budget de l'État et des collectivités locales affectées au financement des prestations sociales.

### Questions :

- 1- Montrez par un exemple que le partage des risques est bénéfique pour les individus ou pour la société. (3 points)
- 2- Comparez le poids des cotisations sociales dans le financement de la protection sociale en 1995 et 2016. (3 points)
- 3- A l'aide du document montrez que les modalités de financement de la protection sociale se sont diversifiées. (4 points)

Modèle CCYC : ©DNE

Nom de famille (naissance) :

(Suivi s'il y a lieu, du nom d'usage)

Prénom(s) :

N° candidat :  N° d'inscription :

(Les numéros figurent sur la convocation.)

Né(e) le :  /  /

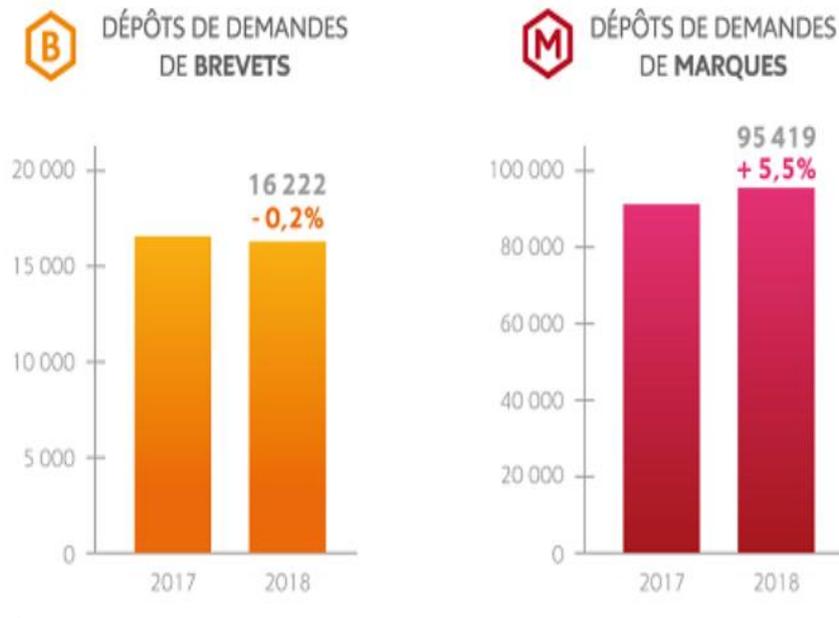
 Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1.1

**Seconde partie : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire (10 points)**

**Sujet : À l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances, montrez que le marché est une institution.**

Document 1 : Dépôts de demandes de brevets et de marques<sup>(1)</sup> en France



Source : Institut national de la propriété intellectuelle, chiffres clés 2018, [www.inpi.fr](http://www.inpi.fr)

<sup>(1)</sup> Les demandes de dépôts de brevets, de marques, [...], lorsqu'elles sont accordées, permettent de protéger les créateurs de la concurrence pour un temps donné.

## Document 2 :

Dans nos économies, souvent définies comme des « économies de marché » - basées sur un très haut niveau de spécialisation des tâches et division du travail – l'une des institutions requises<sup>1</sup> pour assurer l'échange général des marchandises doit particulièrement retenir l'attention, en ce qu'il se présente comme l'opérateur central à travers lequel la société comme telle se reproduit ; il s'agit du marché lui-même. Cependant, pour que le marché puisse tenir ce rôle d'opérateur central, il faut que les droits de propriété sur tous les biens soumis à l'échange soient parfaitement définis et que les agents reconnaissent ces définitions. Les théoriciens des droits de propriété insistent à juste titre, nous semble-t-il, sur le fait que les droits de propriété sont de nature institutionnelle. [...] Au-delà encore, ceci implique pour nos auteurs que soit installée une série d'arrangements visant à garantir le respect des droits eux-mêmes, ce qui suppose la mise en place d'une « tierce partie »<sup>2</sup>. Il s'agit du « gouvernement » [...]. Cette tierce partie est constituée d'un ensemble d'entités<sup>3</sup> politiques et administratives (comprenant notamment la Police et la Justice) en charge de garantir la pérennité<sup>4</sup> du respect des droits de propriété et plus généralement « des règles du jeu » dans lesquels ceux-ci s'échangent. Lorsque ces conditions sont réunies [...] l'économie peut être organisée sur la base d'un ensemble de marchés interdépendants.

Source : Benjamin Coriat, Olivier Weinstein, *Institutions, échanges et marchés*,  
Revue d'économie industrielle, n°107, 2004.

1. requises : exigées.
2. « tierce partie » : ici, synonyme d'arbitre.
3. ici, organisation.
4. pérennité : caractère de ce qui dure toujours.